

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1<sup>ER</sup> MARS 2022 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(affichage et internet)

*L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.*

*Étaient présents : Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Denise BESCHON – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Dominique BAUSSIER – Isabelle LAURIER – Philippe PORTIER – Philippe CORMIER – Philippe BLANCHET – Christelle MAUGUIN – Aurélie FLUZAT*

*Étaient absents excusés : Annabelle BONNEAU – Charles-Robert LLAGRE*

*Était absent non excusé : néant*

*Procuration : néant*

*Secrétaire de séance : Éric RETIF*

*Date d'envoi des convocations : 24/02/2022*

### **BILAN DE LA GESTION 2021 DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque a continué à fonctionner en drive durant toute l'année 2021 et au moins jusqu'à la rentrée de septembre 2022 : un mercredi sur deux entre 15 h et 17 h après avoir pris rendez-vous au préalable et fait le choix dans le catalogue en ligne <https://mabib.fr/bibliourensologne>. Malgré ce changement d'horaires on note une bonne fréquentation. La commune recherche toujours quelques bénévoles pour soulager les personnes en charge actuellement de son fonctionnement.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre de ses délégations le Maire

- a renoncé à son droit de préemption urbain sur les parcelles AL 764, 674P, 676P, 765, 613P rue de la Petite Motte, et AM 759 rue des Roseaux
- a accordé les concessions suivantes au cimetière : 364/NC/B3 et 365/NC/J3
- a passé les commandes ci-dessous :
  - Contrat de vérification des points d'eau incendie pour 1 193,97 € TTC engagement pour 3 interventions (2022, 2024 et 2026)
  - Contrôle annuel du défibrillateur et fourniture des consommables pour 280 € TTC par an (engagement sur 6 ans).

### **CONVENTION DE COMMODAT AVEC L'EARL LA MARE – PARCELLE AD N° 233**

La parcelle AD n° 233 appartenant à la commune, située lieudit « les Bourbons » près de l'ancien lagunage, fait l'objet depuis 2015 d'une convention d'utilisation permettant à l'EARL de la Mare de l'exploiter gratuitement. Cela permet à la commune de ne pas avoir à l'entretenir. Cette convention sera renouvelée pour une durée de 3 ans.

### **OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

En vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités, le conseil municipal a procédé à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du budget, au chapitre 21 pour 15 000 € afin de pouvoir faire face à d'éventuels besoins, sans dépasser le quart des crédits ouverts au budget précédent conformément à la réglementation.

### **CONTRAT DE FOURRIERE AVEC LA SPA DE SASSAY**

Le contrat de fourrière avec la SPA 41 de SASSAY sera reconduit en 2022 pour un montant de 883 €. Il permet à la commune de répondre aux exigences de l'article L. 211-24 du code rural concernant les chats et chiens errants selon des modalités définies dans la convention.



**Le Maire, Patrice DUCHET**